

Pellenc. Des trophées pour promouvoir les bonnes pratiques environnementales

✧ Pellenc annonce la création des « Trophées paysagistes pour l'environnement ». Ce concours porte sur le partage de bonnes pratiques environnementales et est ouvert aux candidatures du 23 avril au 27 mai. Il suffit de s'inscrire sur le site www.paysagistes-environnement.com créé pour l'occasion, lequel sera en ligne dès le 23 avril. Les candidats doivent juste remplir un dossier et envoyer leurs photos. Ces « Trophées » s'adressent aux professionnels : jardiniers, entreprises du paysage, collectivités, horticulteurs. Deux catégories sont proposées :

- l'une pour les entités publiques, sur le thème des « jardins responsables », avec trois sous-catégories : gestion différenciée, zéro phyto, autres techniques responsables ;
- l'autre pour les entités privées, sur les thèmes des « jardins responsables » (avec les trois mêmes sous-catégories) et des « jardins insolites ».

Un jury de professionnels (hors personnel de Pellenc) statuera sur les dossiers ayant concouru sur le thème des « jardins responsables » et désignera les gagnants. Pour celui des « jardins insolites », le jury effectuera une présélection qui sera présentée sur les réseaux sociaux, et c'est le public qui désignera le gagnant. Pellenc remettra des prix aux vainqueurs de chaque catégorie : un outil et des batteries de sa fabrication ou un forfait « conseil en gestion environnementale ». La cérémonie de remise des trophées sera organisée à Salonvert, au mois de septembre (salon ouvert aux professionnels les 19 et 20 septembre, la date précise de remise sera communiquée ultérieurement). [J.-P.R.

